

savant bénédictin se fonde pour établir son authenticité.

Il est fait mention dans plusieurs lettres d'un cantique que Bossuet composait au moment où il achevait ses *Elevations sur les mystères*. Il en communiqua d'abord une partie à la plus discrète et la plus cachée de ses filles spirituelles, la sœur Cornuau; puis sur ses instances, il envoya la pièce entière, avec permission de la communiquer à un petit nombre de personnes. "Chantez, dit-il, l'hymne que je vous ai envoyé, qui est pour vous en beaucoup d'endroits, et dans son tout pour toutes les âmes... Lisez les vers tant que vous voudrez, dit-il ailleurs; j'ai des raisons pour ne vouloir pas qu'on donne des copies à qui que ce soit." On conclut de ces passages et des circonstances qui les expliquent qu'ils ne peuvent se rapporter qu'à la pièce de vers intercalée dans le manuscrit, qui inspire dans son ensemble une entière confiance. Après cette espèce de preuve historique, vient la preuve littéraire. "Il ne peut y avoir, dit le R. P. dom Pitra, une ombre de Bossuet qui trompe un moment... An seul son de cette voix, à ce nombre antique inimitable, plus inoui que jamais, au timbre de ce magnifique instrument, au charme indéfinissable que chaque note exhale, nous avons été convaincu. Il n'est pas jusqu'aux hardieses, rompant la rigueur de la prosodie pour laisser couler à pleins bords ce fleuve d'harmonie, qui n'aient achevé de nous persuader. L'épreuve sur d'autres plus compétents pris comme nous au dépourvu, a emporté les mêmes impressions; nous la tenterons sur une plus grande échelle, avec la plus complète sécurité."

Tibi, silentium, laus.

Eternel, je me tais, en ta sainte présence
Je n'ose respirer, et mon âme en silence
Admire la hauteur de ton nom glorieux.
Quedirai-je ? Ahy, dans cette mer profonde,
Pendant qu'à l'infini ta clarté nous inonde,
Pouvons-nous seulement ouvrir nos faibles yeux ?
Si je veux commencer à chanter tes louanges,
Et que, déjà mêlé parmi les chœurs des anges,
Je médite en moi-même un cantique charmant,
Des que pour l'entourer ma langue se dénoue,
Je cesse au premier son, et mon cœur désavoue
De ma tremblante voix l'indigne bényment.

Plus je pousse vers toi ma sublime pensée,
Plus de ta majesté je la sens surpassée,
Et confondre elle-même, et tomber sans retour.
L'approche en tremblant, lumière inaccessible,
Et, sans voir dans son fond l'être incompréhensible
Par un vol étonné, je m'agite à l'entour.

Cessez : Qu'espérez-vous de vos incertitudes,
Vains pensers, vains efforts, inutiles études ?
C'est assez qu'il ait dit : Je suis celui qui suis ;
Il est tout, il n'est rien de tout ce que je pense.
Avec ces mots profonds j'adore son essence.
Et sans y raisonner, en croyant je poursuis.

Dieu puissant, rois fois saint, seul connu de toi
[même,
A qui je dis sans fin dans mon ardeur extrême,
Je suis à toi, Seigneur, et mon cœur est rendu,
(Mais quoi ! puis-je l'aimer autant qu'il est aimé !

Répands dans mon esprit ton esprit ineffable,
Et répands dans ta paix mon amour éperdu.
Descends, divin esprit, pure et céleste flamme,
Puissant moteur des cœurs qu'en secret je réclame.
Et toi qui le produis dans l'éternel séjour,
Accorde sa présence à mon âme impuissante ;
Fais-en, car tu le peux, une fidèle amante,
Et pour te bien aimer donne-lui ton amour.

Nous prions nos abonnés de vouloir bien nous payer le montant de leur abonnement. Nos agents voudront bien aussi travailler pour nous.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 21 SEPTEMBRE, 1849.

Le Siège du Gouvernement.

Cette question occupe de nouveau l'attention publique : de tous côtés, on se demande où sera la prochaine session du parlement. Nous voyons par la *Minerve* que mercredi qu'il est à peu près décidé que Montréal va cesser d'être la capitale du Canada. Le même journal ajoute que ce privilège ne passera pas à Kingston parce qu'il y a trop d'opposition à cet endroit : resteraient Toronto et Québec qui auraient les parlements alternatifs sans la difficulté des grandes dépenses occasionnées par le transport. La fortune sera-t-elle pour Québec ? nous osons nous en

flatter, peut-être à tort. Mais si on laisse de côté tout préjugé, tout intérêt de localité, la décision ne peut manquer d'être en notre faveur. Nous avons un parlement tout près et qui n'exigerait que quelques réparations, une enceinte législative plus spacieuse même que celle de Montréal et où les *St. vicillards* de l'assemblée seraient à l'aise pour délibérer; des votes sûrs, où les archives et les records seraient à l'abri de l'incendie. Québec ne semble-t-il pas d'ailleurs disposé par la nature pour être la capitale du Canada ? Ses fortifications, le refuge assuré qu'elle offre au gouvernement en temps de guerre, la difficulté d'y faire un coup-de-main, tout est pour cette ville. C'est ce que nos pères avaient senti et il ne fallait rien moins que l'acte d'Union pour transporter le siège du gouvernement dans le Haut-Canada. Aussi osons-nous dire que c'est un devoir pour les membres de l'administration de rendre à Québec ses droits primitifs. Les autres lieux ont eu en améliorations plus que leur quote-part des deniers publics (on parle de jeter encore £25,000 dans le lac St. Pierre et cela pour Montréal) dont on a tiré une bonne partie de notre district tandis que nous n'avons eu en échange que des promesses : il serait bien juste alors que nous possédassions le siège du gouvernement pour nous dédommager.

Cette question doit, dit-on, se décider la semaine prochaine : nous saurons alors à quoi nous en tenir.

Incendie.—Vers minuit, avant hier, la cloche d'alarme appelait les citoyens au feu qui s'était déclaré dans la Grande rue St. Jean, dans une maison en bois, qui appartenait à M. Ignace Pagé, Charron, et où il avait sa boutique et sa demeure. Le feu avait déjà fait de grands ravages quand les pompes arrivèrent et malgré tous les efforts, le fléau consuma la maison et deux hangars l'un à M. Pagé et l'autre à M. Côté. M. Pagé était à la campagne. On ne lui a sauvé que quelques effets : on dit qu'il n'était assuré pour rien.

Le bruit court que le feu a été occasionné par l'imprudence de la servante qui aurait été le soir dans la boutique avec une chandelle allumée.

La *Gazette de Québec* est informée qu'un certain nombre d'électeurs du comté de Mégantic ont prié Thomas Loyd écuyer de se porter candidat pour ce comté. Les bruits courent que M. Loyd aura pour concurrent M. W. Bristow, l'un des rédacteurs du *Pilot*.

Nous apprenons avec plaisir que plusieurs caisses de livres destinées à la nouvelle bibliothèque de la chambre d'assemblée sont arrivés dans le Great Britain.

Nous accusons réception, avec nos remerciements à qui de droit, du RAPPORT ANNUEL DES ÉCOLES NORMALES et du "Rapport d'un comité spécial de l'assemblée législative chargé de rechercher s'il est possible d'adopter des mesures législatives pour remédier aux maux de l'intempérance." Nous parlerons de ces ouvrages quand nous les aurons lus. Nous avons reçu aussi quelques autres rapports qui n'intéressent guère nos lecteurs.

LE BUREAU DE SANTÉ a cessé de s'assembler journalièrement par suite de la disparition à peu près complète du choléra. Le nombre total des personnes mortes de cette maladie est comme suit :

Juillet,	649,
Août,	325,
Septembre,	60,
Militaires,	18,

ce qui forme un total de . . . 1052 presque tous des domiciliés en cette ville, car sur ce bulletin il y a un peu plus de 100 étrangers, émigrés et autres. Le nombre des hommes, à part les soldats, se monte à 568, celui des femmes à 295; enfants des deux sexes 171; catholiques, 769; protestant, 265.

On lit dans la correspondance conservatrice du *Courrier des Etats-Unis* : "Venise est tombée. Elle a été faite le maréchal Radetzki dans son ultimatum du 14. Reddition entièrement absolue du côté des insurgés : remise immédiate des forts, arsenaux, bâtiments de la flotte

et ustensiles de guerre. De la part de l'Autriche, amnistie générale pour les soldats et sous-officiers de mer et de terre; les officiers et toutes autres personnes exceptées de l'amnistie, auront la permission de quitter la ville. Telles sont les bases de la capitulation. Canibaldi, cet héroïque aventurier, qui n'est entré dans Venise que pour assister à sa chute comme il avait assisté à celle de Rome, s'est dit-on, réfugié en Dalmatie. Il y a déjà longtemps que la population de Venise avait reconnu l'impossibilité de prolonger la lutte inégale et désastreuse, et que le Dictateur Manin, dont la sagesse égale le patriotisme, avait ouvert des négociations qui eussent pu obtenir des conditions plus libérales, sinon à la cause de l'indépendance, du moins à celle de la liberté vénitienne. Mais les correspondances racontent qu'une minorité révolutionnaire, composée de Hongrois, Polonais Français, Lombards, et de déserteurs autrichiens, faisait la loi à la majorité. L'exaltation de ces désespérés, comme on les appelle, avait été augmentée par la présence de Canibaldi, et cette faction avait pour mot d'ordre le décret de l'Assemblée vénitienne : *Venise résistera à tout prix ! Résolution insensée d'une classe d'hommes qui n'ont rien à perdre, et qui par leur folie, ont attiré sur la Lombardie, sur le Piémont, sur la Romagne, sur la Toscane, sur la Saxe, sur la Hongrie, les désastres qui ont atteint tous ces pays.* La chute de Venise est le dernier épisode de ce long martyrologe dans lequel la démagogie a entraîné tant de peuples, en leur faisant concevoir des espérances exagérées, impossibles, irréalisables en ce moment, irréalisables à jamais. Ces derniers mots s'appliquent à ces utopies socialistes qui partent, en Italie comme en Allemagne, en Allemagne comme en France, ont fait surgir leurs herbes parasites autour de l'arbre de la liberté, et en ont étouffé les racines sous leur ombre fatale. Les idées républicaines ont été compromises et condamnées en Europe, le jour où elles ont accepté l'alliance des idées communistes. Elles ne reprendront vie qu'en se dégageant de cet alliage. Les terribles et retentissantes leçons que la Providence a données, depuis un an, à la démocratie européenne, ne seront pas perdues, on doit l'espérer. Elles apprendront aux peuples, éclairés par ces dures expériences, à se défier des promesses trompeuses des prédateurs de révolutions, et à préférer la liberté sagement progressive aux bouleversements qui sont suivis de réactions désastreuses. L'esprit révolutionnaire soulevé un moment, comme une trombe irrésistible, sur l'Europe; qu'a-t-il laissé après lui? Ce que laissent les trombes,—des ruines!"

Par le Télégraphe.

Le télégraphe a transmis Mercredi la nouvelle qu'une guerre était probable entre la France et les Etats-Unis par suite de la démission faite par ce dernier gouvernement du ministre français, M. Poussin. La démission de M. Poussin a été le sujet de la conversation de ce jour. On dit que M. Poussin réclamait de M. Clayton et des Américains, une indemnité pour les propriétés françaises détruites lors du bombardement de Vera-Cruz. M. Clayton prit la matière en considération et il s'échangea à ce sujet une correspondance et y a quelques semaines; mais M. Poussin pressa l'exécution de sa réclamation avec tant de hauteur et d'indélicatesse, que le sujet ayant été soumis au général Taylor, celui-ci demanda le rappel du ministre français. M. de Tocqueville écrivit qu'il y avait des torts des deux côtés et il refusa de rappeler Poussin malgré la démission qu'il avait reçue du Président. Poussin a reçu son congé la semaine dernière, et on dit que la correspondance était des plus dures. On craint de sérieuses difficultés entre les deux gouvernements.

New-York, 19 Sept. 1849.

La nouvelle suivante est parvenue hier soir : Washington 18.—Les relations entre la France et les Etats-Unis sont finies et l'alternative de la paix ou de la guerre est soumise à la décision du gouvernement français. Vendredi dernier, le département de l'État a communiqué à M. Poussin sa démission et ses passeports. Cet état de nos relations avec la France vient d'une correspondance longue et acerbe par rapport aux deux questions d'intérêt dans lesquelles le ministre français a assumé un ton d'insolence intolérable. Les faits furent placés devant le gouvernement français et faute de satisfaction, le ministre français fut démis comme on l'a dit plus haut.

CORPORATION DE KAMOURASKA.

Chambre du Conseil, lundi, 10 sept. 1849.

Les résolutions suivantes ont été proposées et agréées à l'unanimité :

Résolu 1^o—Que ce conseil a appris avec douleur et regret le triste événement qui vient d'enlever au pays un de ses premiers citoyens, et au comté de Kamouraska en particulier une de ses lumières dans la personne de feu l'honorable J. B. Taché, l'un des membres de ce corps, décédé victime de l'épidémie régnante.

Résolu 2^o—Que c'est l'opinion de ce conseil que l'honorable M. Taché a rendu à ce comté de nombreux et importants services pendant une longue carrière publique, laborieuse et utile, services qui lui avaient acquis la confiance, l'estime et l'affection des habitants de cette municipalité, et que sa perte, source de légitimes regrets pour eux, sera longtemps et vivement sentie.

Résolu 3^o—Que ce corps éprouve la plus vive sympathie pour la famille du regretté défunt qu'un événement aussi douloureux et aussi inattendu a plongé dans l'affliction, et croit devoir saisir cette occasion pour lui exprimer ses sentiments de condoléance les plus sincères.

Résolu 4^o—Qu'une copie des présentes résolutions soit transmise à la famille éplorée par M. le secrétaire de ce conseil.

Résolu 5^o—Que les dites résolutions soient publiées sur le *Journal de Québec*, et que les autres journaux français soient priés de les reproduire.

(Signé) A. DIONNE, Maire.
(Contresigné) J. B. MARTIN, S. T.
Vraie copie,
J. B. MARTIN, S. T.

Troubles à Bytown.—La dépêche télégraphique d'hier contenait la nouvelle d'une insurrection qui aurait eu lieu lundi à Bytown. Les libéraux s'étant rassemblés pour voter une adresse de félicitation au Gouverneur, les conservateurs voulurent les déloger. Il s'ensuivit une mêlée dans laquelle plusieurs personnes furent

dangereusement blessés. On a su depuis que la tranquillité était rétablie et que 20 à 25 arrestations avaient été faites.

La malle de Ponest n'était pas arrivée au moment où nous mettions sous presse, à 10 heures.

(Pour l'Ami de la Religion et de la Patrie.)
AUX MILICIENS DE 1814.

Messieurs,
J'ai reçu du Bureau de l'adjudant général de milice les médailles destinées à commémorer la bravoure de la milice Canadienne au Détroit, à Chateauguay et à *Chrysler's Farm*; et je suis prêt à en faire la distribution, à mon bureau en la Basso-Ville de Québec, Quartier St. Pierre, Rue Henderson.

Jos. LAURIN,
Major 11e B.

Par le Télégraphe.

Le télégraphe a transmis Mercredi la nouvelle qu'une guerre était probable entre la France et les Etats-Unis par suite de la démission faite par ce dernier gouvernement du ministre français, M. Poussin.

La démission de M. Poussin a été le sujet de la conversation de ce jour. On dit que M. Poussin réclamait de M. Clayton et des Américains, une indemnité pour les propriétés françaises détruites lors du bombardement de Vera-Cruz. M. Clayton prit la matière en considération et il s'échangea à ce sujet une correspondance et y a quelques semaines; mais M. Poussin pressa l'exécution de sa réclamation avec tant de hauteur et d'indélicatesse, que le sujet ayant été soumis au général Taylor, celui-ci demanda le rappel du ministre français. M. de Tocqueville écrivit qu'il y avait des torts des deux côtés et il refusa de rappeler Poussin malgré la démission qu'il avait reçue du Président. Poussin a reçu son congé la semaine dernière, et on dit que la correspondance était des plus dures. On craint de sérieuses difficultés entre les deux gouvernements.

New-York, 19 Sept. 1849.

La nouvelle suivante est parvenue hier soir : Washington 18.—Les relations entre la France et les Etats-Unis sont finies et l'alternative de la paix ou de la guerre est soumise à la décision du gouvernement français. Vendredi dernier, le département de l'État a communiqué à M. Poussin sa démission et ses passeports. Cet état de nos relations avec la France vient d'une correspondance longue et acerbe par rapport aux deux questions d'intérêt dans lesquelles le ministre français a assumé un ton d'insolence intolérable. Les faits furent placés devant le gouvernement français et faute de satisfaction, le ministre français fut démis comme on l'a dit plus haut.

CORPORATION DE KAMOURASKA.

Chambre du Conseil, lundi, 10 sept. 1849.

Les résolutions suivantes ont été proposées et agréées à l'unanimité :

Résolu 1^o—Que ce conseil a appris avec douleur et regret le triste événement qui vient d'enlever au pays un de ses premiers citoyens, et au comté de Kamouraska en particulier une de ses lumières dans la personne de feu l'honorable J. B. Taché, l'un des membres de ce corps, décédé victime de l'épidémie régnante.

Résolu 2^o—Que c'est l'opinion de ce conseil que l'honorable M. Taché a rendu à ce comté de nombreux et importants services pendant une longue carrière publique, laborieuse et utile, services qui lui avaient acquis la confiance, l'estime et l'affection des habitants de cette municipalité, et que sa perte, source de légitimes regrets pour eux, sera longtemps et vivement sentie.

Résolu 3^o—Que ce corps éprouve la plus vive sympathie pour la famille du regretté défunt qu'un événement aussi douloureux et aussi inattendu a plongé dans l'affliction, et croit devoir saisir cette occasion pour lui exprimer ses sentiments de condoléance les plus sincères.

Résolu 4^o—Qu'une copie des présentes résolutions soit transmise à la famille éplorée par M. le secrétaire de ce conseil.

Résolu 5^o—Que les dites résolutions soient publiées sur le *Journal de Québec*, et que les autres journaux français soient priés de les reproduire.

(Signé) A. DIONNE, Maire.
(Contresigné) J. B. MARTIN, S. T.
Vraie copie,
J. B. MARTIN, S. T.

Troubles à Bytown.—La dépêche télégraphique d'hier contenait la nouvelle d'une insurrection qui aurait eu lieu lundi à Bytown. Les libéraux s'étant rassemblés pour voter une adresse de félicitation au Gouverneur, les conservateurs voulurent les déloger. Il s'ensuivit une mêlée dans laquelle plusieurs personnes furent

VIN et PILULES DES BOIS
du
DR. HALSEY.
Médicine plus agréable et plus efficace
qu'aucun des remèdes découverts jus-
qu'à aujourd'hui, qu'on peut prendre
en tout temps et sans discontinuer ses
occupations :
Possèdent une saveur amère agréable, et égale à
celle d'un bon vin de Porto.
UNE PIASTRE la Bouteille de Pint.
Le contenu d'une seule bouteille dure plus long-
temps et produit dix fois plus d'effet
qu'aucun autre remède en
usage.

CONCITOYENS, Médecins, Hommes de Science, Commerçants, Cultivateurs, en mettant à votre disposition la meilleure médecine que l'homme ait jamais connue, et pour un prix qui en couvre à peine les frais de fabrication, nous pouvons vous assurer d'une manière incontestable, qu'elle n'a pas son égale, en valeur médicale.

D'excellents chimistes ont très bien reconnu, que presque toutes les plantes végétales dans leur état naturel, ont des propriétés différentes, et que souvent ces propriétés sont d'une nature toute opposée. Par la méthode habituellement employée pour préparer les médecines, (qui est l'ébullition,) on est exposé à perdre par l'évaporation une partie des propriétés médicales, et de plus à produire un mélange inutile ou presque sans effet, en faisant bouillir ensemble les parties saines et nuisibles des plantes.

Il n'en est pas ainsi DU VIN DES BOIS. Cet article n'est pas préparé par l'ébullition et ne contient ni mélasse, ni réglisse, ni aucune espèce de sirop. Mais c'est le vin pur, extrait des plantes les plus remarquables du pays, et des principales plantes exotiques du monde connu, y compris le CERSIER SAUVAGE et la SALSE-PAREILLE, au moyen d'un admirable appareil chimique, qui sépare les propriétés vraiment médicinales, de celles qui sont inutiles et retient seulement celles qui sont en harmonie avec le principe vital et l'organisation humaine.

Le Vin des Bois se recommande pour la guérison certaine de l'Hydropisie, la Gravelle, la Jaunisse, la Dyspepsie, la Constipation, le Rhumatisme, la Goutte, la Perte d'appétit, les maladies du Foie, du Cœur, des Reins, de la Poitrine, les Rhumes et la Consomption.

Le Vin des Bois est une médecine inappréciable pour les femmes : il est surtout fortement recommandé contre ces infirmités auxquelles les femmes de constitution délicate sont si sujettes.

GRANDE MEDECINE POUR LE PRINTEMPS ET POUR L'ETE : il a la propriété de rétablir ces indispensables évacuations par les pores et la peau, nommées TRANSPIRATION INSENSIBLES et de procurer un SANG PUR, première condition d'une bonne santé. Dans les endroits où l'on connaît le VIN DES BOIS, bon nombre d'individus ont coutume de s'en procurer deux ou trois bouteilles, d'autres une demi douzaine, vers le printemps, pour l'employer dans leur famille comme remède purificateur et fortifiant, afin de se préserver de maladies pendant les chaleurs et durant les temps où l'on y est le plus sujet.

Son action sur le sang est tellement marquée, qu'il guérit toutes les ERUPTIONS CUTANÉES, les SCROFULES, le DARTRES, RONGEANTES et les ERISYPELES, sans qu'il en reste la moindre trace.

Presque toutes les infirmités sont accompagnées d'un état malade de l'estomac, des entrailles et des organes sécréteurs. Il est de toute importance que les fonctions de ces organes aient leur cours, et que la bile et les matières muqueuses disparaissent de l'estomac, pour que LE VIN DES BOIS agisse plus fortement, et puisse produire ainsi ses résultats importants. Comme il est absolument nécessaire, avant de commencer à prendre du vin, de préparer le corps à en subir tout l'action, à cet effet, il est absolument nécessaire, dans plusieurs maladies, de prendre une ou deux doses.

DES PILULES DOCTEURS OU SUCRÉES DU DR. HALSEY.

L'action de ces pilules s'harmonie avec celle du vin. Elles fortifient les fonctions sécréteurs. Les Pilules des Bois ont les mêmes propriétés que le vin; elles forment un purgatif puissant, agréable et végétal.

Ces grands effets purificateurs et fortifiants du Vin et des pilules des Bois s'exercent encore sur bien d'autres maladies que celles qui ont été sus-mentionnées.

GUÉRISON D'UN CAS SINGULIER DE DÉBILITÉ NERVEUSE.

Philadelphie, 7 sept. 1848.
Dr. G. W. Halsey.
Je certifie que ma femme a été guérie d'une terrible maladie nerveuse, dont elle était atteinte depuis cinq ans. Elle était quelquefois si difficile à gouverner, que nous croyions qu'elle devenait folle. Souvent elle s'éveillait en criant au milieu de la nuit dans des trances et des crises faibles, couverte de sueur et entièrement épuisée de faiblesse. Elle avait perdu presque toutes ses forces, et elle tremblait continuellement qu'il ne lui arrivât quelque grand malheur.

A Vendre ou à louer.

UN superbe emplacement, situé sur les Champs, du côté sud de la Rue St. Jean, adjoint aux terrasses du gouvernement. Les personnes qui désirent l'acheter ou le louer pour y bâtir doivent s'adresser à ce bureau.
Québec, 19 sept. 1849.

A LOUER.

PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

AUSSI.

Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal.
Québec, 19 sept. 1849.